

10 Faits divers & Justice

Suite aux troubles à l'ordre public causés par les pro-Ping à Libreville, lundi dernier

Frédéric Massavala Maboumba en détention préventive

JNE

Libreville/Gabon

FREDERIC Massavala Maboumba dort, depuis hier, à la prison centrale de Libreville. Il est reproché au porte-parole de la Coalition pour la nouvelle République (CNR) qui soutient Jean Ping, d'être l'instigateur des troubles et autres attroupements sur la voie publique organisés, lundi dernier, à Libreville, au cours d'une manifestation interdite par le gouvernement.

Déféré devant le procureur de la République hier au terme de sa garde à vue à la DGR, l'ancien membre du gouvernement et ex-collaborateur de feu Omar Bongo Ondimba, après audition, a été placé en détention préventive à la prison centrale de Libreville pour « provocations directes à un attroupement non armé par discours proférés publiquement, instigation à un attroupement non armé ayant troublé la tranquillité publique,



Photo : FKOM/ L'Union

Frédéric Massavala dort, depuis hier...

instigation aux actes de nature à provoquer des troubles ou manifestations susceptibles de troubler la tranquillité de l'Etat. » Ces chefs d'accusation, précise le parquet de Libreville, sont prévus et punis par les articles 48, 49, 74, 79, 81 et 83. Le prévenu encourt une peine d'emprisonnement variant entre un mois et 10 ans plus une amende.

Lors de son audition, Massavala Maboumba, selon le parquet de

Libreville, aurait reconnu les faits et avoué qu'il regrettait sincèrement son geste.

OYOGOU EN GARDE À VUE • « Monsieur Frédéric Massavala Maboumba est en détention préventive pour des faits purement juridiques et non politiques. Son jugement interviendra au terme de l'instruction », précise le parquet. Et d'ajouter que d'autres personnes qui seront identifiées



Photo : Wilfried MBINAH

... à la prison centrale de Libreville.

comme des instigateurs ou des complices subiront le même sort. Faisant le bilan de cette affaire, le parquet précise que 36 personnes ont été présentées devant lui. Sur ce total, 14 ont été placées sous mandat de dépôt et seront jugées pour flagrant délit ; 6 personnes présentées comme des mineurs ont été remises en liberté après un rappel à l'ordre de leurs parents ; et le reste a été acquitté pour absence de preuves.

Toujours dans le cadre de cette affaire, Pascal Oyougou - un autre pro-Ping - a été interpellé hier matin. Il sera présenté devant le parquet à la fin de l'enquête préliminaire.

« Comme le rappelait le ministère de l'Intérieur, toutes les personnes interpellées seront déférées au parquet pour répondre de leurs actes. Force restera à la loi », insiste le parquet de Libreville.

Chute d'un support électrique défectueux, samedi 26 août 2017 au quartier Saint Michel de Nkembo/Reportage

Firmin Wapet, la victime, raconte l'accident

JNE

Libreville/Gabon

UN support électrique défectueux a failli mettre fin à une vie humaine. Une existence en plein essor, tendue vers l'avenir, la tête remplie de rêves et de plans. C'était le samedi 26 août 2017, au quartier Saint Michel de Nkembo.

Transporteur suburbain exerçant sur la desserte hôpital de Nkembo/Rio, Firmin Wapet, la victime, s'exprime, pour la première fois, douze jours après les faits.

Rencontré jeudi après-midi, à l'Hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba où il a été transféré, il y a quelques jours, pour la poursuite des soins, le miraculé de Saint Michel s'étonne encore d'être en vie. Et pour cause. Il a vu la mort de près.

« L'accident s'est produit le samedi 26 août au quartier Saint Michel de Nkembo, vers 14H30. Alors que je passais, un poteau électrique est tombé malencontreusement sur ma voiture. Je suis resté inconscient. Ce sont les policiers qui m'ont amené au Centre hospitalier universitaire de Libreville où j'ai repris conscience. Quelque temps après, une ambulance est venue me chercher pour m'amener à El-Rapha où on s'est bien occupé



Photo : Justelin Ndemezo'

Firmin Wapet, la victime, montrant ses blessures.

de moi», dit le miraculé.

Mais, alors que son pronostic vital n'est plus engagé, les choses se compliquent tout à coup, regrette-t-il.

« Le 31 août, j'ai été transféré à l'hôpital militaire pour, m'avait-on assuré, la poursuite des soins. Le 1er septembre, le médecin avait besoin des poches de sang pour me faire un système de ventilation dans le corps. Nous avons tenté de joindre les responsables de la SEEG au téléphone, mais ils n'ont pas décroché. Au vu de cela, ma famille s'est chargée de l'achat des poches de sang. Ce qui me gêne dans cette affaire c'est que depuis lors, je ne reçois plus de soins. Quand le personnel arrive le matin, on me prend la température et puis plus rien », dénonce le patient.

« J'ai expliqué au médecin que

j'avais mal partout. Il m'a prescrit une ordonnance et c'est encore ma famille qui s'en est chargée (...) Voyant qu'on ne me donnait plus rien à l'hôpital, j'ai interpellé le médecin qui m'a fait comprendre que je devais une facture. Et moi de lui répondre que je n'ai rien demandé. Que ceux qui m'ont amené à l'hôpital militaire s'en chargent. Si la SEEG ne veut plus s'occuper de moi, qu'elle le dise officiellement. »

Dans un entretien à l'Union paru le 04 septembre, le directeur général de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), Antoine Boo, avait pourtant reconnu que la SEEG avait une part de responsabilité dans l'accident qui avait failli emporter Firmin Wapet.



Photo : Justelin Ndemezo

Un support électrique corrodé à Atsibe-Nfesos. A quand son remplacement ?

SORTI DE L'HÔPITAL MALGRÉ LUI • « La victime a été prise en charge par le médecin de la SEEG, de façon à ce qu'elle puisse bénéficier du meilleur suivi médical possible (...) La victime s'est trouvée au mauvais moment, à la mauvaise place, à la mauvaise heure (...) Elle a été transférée à El-Rapha, afin qu'elle puisse bénéficier des soins complémentaires. Car, au Centre hospitalier universitaire de Libreville, il n'y avait pas suffisamment de compétences un samedi soir pour le soigner », avait affirmé M. Boo. Revenant sur les faits, le dg de la SEEG avait expliqué : « Le poteau électrique était déjà endommagé. Nous avons (...) entrepris des travaux, avec un prestataire de services, pour le remplacer. C'est la raison pour laquelle un nouveau poteau se trouvait à

côté du vieux support. Par contre, l'armement et les fils électriques n'avaient pas encore été basculés sur le nouveau poteau. L'ancien support est tombé avant que les travaux soient terminés. C'est clairement la responsabilité de la SEEG et de son sous-traitant. » Firmin Wapet est finalement sorti de l'hôpital jeudi soir, malgré lui. « La SEEG est venue payer la facture et on m'a obligé à sortir de l'hôpital alors que je me sens encore mal. »

Le genre de support défectueux qui a failli écourter sa vie existe un peu partout dans le pays. Le Conseil national de l'eau et de l'électricité (CNEE) et la SEEG affichent leur volonté de remédier au plus vite au remplacement de ces vieux poteaux dont la dangerosité n'est plus à démontrer.

Provocations attentatoires à la sûreté de l'Etat

Hervé Mombo Kinga écroué à Sans-Famille

JNE

Libreville/Gabon

SIEUR Hervé Mombo Kinga est

écroué à la prison centrale de Libreville depuis le 31 août dernier. Il est reproché à ce compatriote d'avoir projeté, régulièrement, sur écran géant, en face de l'ENA, des documents ayant trait aux provocations at-

tentatoires à la sûreté de l'Etat et ceux de nature à compromettre l'ordre public (incitation à la révolte, à la violence, à la haine, à la désunion etc...) Une perquisition au domicile du mis en cause a permis aux en-

quêteurs de saisir des documents outrageants envers la première institution du pays. Hervé Mombo Kinga sera poursuivi, affirme le parquet de Libreville, pour « participation à une propagande dans les lieux

ou réunions publics tendant à troubler la paix, à inciter à la révolte contre l'autorité de l'Etat, atteinte à la République... » La peine encourue va de 6 mois à 5 ans, précise le parquet de Libreville.

Faits d'ailleurs

Arrêtée et menottée, elle s'enfuit avec la voiture de police

La scène s'est produite au Texas (Etats-Unis). Une femme, âgée de 33 ans, a été interpellée et menottée après avoir commis un vol à l'étalage dans un centre commercial. Alors que les policiers étaient occupés à examiner ses sacs, elle en a profité pour se hisser sur le siège conducteur et prendre la fuite au volant du véhicule de police. Immédiatement prise en chasse par plusieurs voitures, la course folle de la suspecte s'est terminée au bord de la route après qu'elle a perdu le contrôle de son engin.

Un instituteur de maternelle viole 6 enfants

Un instituteur d'une école maternelle à Caveirac (France) est soupçonné d'avoir violé au moins 6 enfants, âgés de 4 ans. Les abus sexuels se sont produits en 2016 durant des périodes où la classe était scindée en deux, au sein même de l'établissement. Ce sont les parents qui ont donné l'alerte en décembre dernier, après s'être inquiétés de la narration de certains "jeux". Le suspect, âgé de 58 ans, a dans un premier temps été suspendu. Il a ensuite été interpellé, sa suspension provisoire arrivant à échéance. Son domicile a été perquisitionné et du matériel informatique a été saisi. Placé en garde à vue, il a nié les faits. Il devrait être mis en examen pour «viols et abus sexuels sur mineurs de moins de 15 ans». Ce quinquagénaire enseigne depuis 20 ans dans différentes écoles du Gard. Il a été marié trois fois et a deux enfants. Il est connu des services de police pour avoir commis des violences sur sa dernière femme.

Eblouie par le soleil, elle renverse une femme enceinte et ses enfants

Les faits se sont déroulés dans la Drôme (France). Une femme enceinte et ses deux enfants, âgés de 4 et 7 ans, ont été renversés par une voiture dans le quartier du Rocher. La mère de famille et l'aîné ont été transportés à l'hôpital de Montélimar. Le plus jeune a été hélicoptéré dans un état très grave à l'hôpital de Marseille. La conductrice, âgée de 55 ans, aurait été éblouie par le soleil avant la collision. Extrêmement choquée, elle a également été prise en charge par les secours. L'enquête a été confiée à la gendarmerie.